

Convention entre l'Association de Parents et d'Amis de Personnes en situation de handicap (APEI) et la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric Eloy, Adjoint au Maire, expose que l'Atelier de Jour du Ravelin, situé 11 rue Guillaume Terrien, accueille 26 adultes en situation de handicap mental. L'établissement met en avant l'accès à la culture pour tous, cette volonté s'exprime à travers la création de projets artistiques et la diffusion de spectacles vivants. Il met également en avant l'importance du lien social.

La Ville de Dieppe considère que l'accès pour tous à la culture et à l'information constitue l'une de ses préoccupations prioritaires justifiant un effort significatif en faveur d'équipements et d'actions dans ce domaine.

Les ressources dont dispose le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe, à travers le conte et le jeu de société, renforcent et contribuent très nettement à atteindre les objectifs des actions de l'Atelier de Jour du Ravelin. Les contes interpellent tout un chacun dans son imaginaire, quelle que soit son origine, sa culture. L'oralité de cette forme littéraire permet de la travailler sans souci d'accessibilité et le jeu permettra quant à lui de poser des règles de micro-société et donnera des clés supplémentaires aux personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, la Ville de Dieppe par l'intermédiaire de son réseau des bibliothèques-ludothèques, met à disposition d'octobre à juin, 1 fois par mois à l'atelier du Ravelin, un professionnel du livre pour l'atelier contes et deux professionnels du jeu pour l'atelier jeux de société.

C'est pourquoi, aujourd'hui il convient d'acter par convention les conditions de ce partenariat et notamment les actions destinées aux personnes adultes en situation de handicap mental.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Cette question a été présentée à la Commission N°5 lors de sa séance du 7 décembre 2009.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.